

COMMENT LE SBP PEUT VOUS AIDER

Afin de répondre à notre mission, 5 principaux services dans les domaines de la consommation, du crédit et du budget sont accessibles à la population de la MRC des Sources :



Aide avec la Loi sur la protection du consommateur

Que vous soyez un consommateur, un simple acheteur ou encore un locataire, ce service existe pour vous !



Consultations budgétaires individuelles

Vous éprouvez des difficultés financières ? Vous voulez acquérir l'habitude d'épargner ? La solution ? Suivre un cours sur le budget !



Clinique d'impôt pour les personnes à faible revenu

Pour aider les ménages à faible revenu, nous offrons des services fiscaux à faible coût.



Conférences et formations

Le contenu adapté de nos formations et conférences saura répondre aux besoins de votre groupe en ciblant les informations qui vous intéressent.



Clinique d'aide aux formulaires

Pour vous aider à remplir les formulaires gouvernementaux avec simplicité. Vulgarisation de l'information dans les formulaires.

MISSION

SERVICE BUDGÉTAIRE POPULAIRE DES SOURCES

Le Service budgétaire populaire des Sources est un organisme à but non lucratif dont la mission est de défendre les droits des consommateurs et de leur offrir un service de consultation en matière de finances personnelles. Depuis 35 ans, le SBP vise une prise en charge socio-économique pour les citoyens de la MRC des Sources.

Nos objectifs :

- Aider les citoyens à mieux comprendre leurs droits et à les défendre
- Prévenir l'endettement des consommateurs
- Trouver des solutions durables au problème de la pauvreté



Service budgétaire populaire
des Sources

599, boul. Simoneau
Asbestos (Québec) J1T 4G7

819 879-4173

Téléc. : 819 879-4173

info@sbgpdesources.com



www.sbgpdesources.com



Service budgétaire populaire
des Sources



BUDGET

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

DÉFENSE DES DROITS

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Accessible et gratuit pour tous!

En lien avec la Loi sur la protection du consommateur, nos actions visent à aider les consommateurs à faire des choix éclairés et à les informer de leurs droits, de leurs obligations et de leurs recours en cas de problème avec un commerçant. **Sur rendez-vous seulement.**

Par exemple :

- Comment produire une mise en demeure
- La Loi sur le recouvrement
- Les garanties légales et prolongées



CONFÉRENCES ET FORMATIONS

CONSOMMATION, CRÉDIT ET BUDGET

Différents thèmes en lien avec les finances et la consommation sont accessibles. **Sur demande seulement.**

- Budget et crédit
- Dossier de crédit
- Personnes mariées versus conjoints de fait, quels sont vos droits?
- Politique d'exactitude des prix et "les imbattables" (garanties du plus bas prix)
- "Prix du cœur de la pub"
- Testaments et mandats d'incapacité

Contactez-nous pour connaître les autres thèmes disponibles.

VOUS ÉPROUVEZ DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?

LA SOLUTION ?

SUIVRE UN COURS SUR LE BUDGET.

CONSULTATIONS BUDGÉTAIRES INDIVIDUELLES

Une consultation budgétaire vous permet de :

- Faire le point sur vos finances
- Calculer vos dépenses fixes et variables
- Valider vos revenus (évaluer de combien vous avez besoin pour vivre)
- Faire un bilan de vos dettes
- Planifier et économiser pour un projet

Il n'est jamais trop tard pour commencer à budgéter.

Ce cours ne demande aucune connaissance de base en comptabilité ou en budget et il s'adresse à tous, peu importe l'âge ou le niveau de revenu.

Sur rendez-vous seulement.

CLINIQUE D'AIDE AUX FORMULAIRES

La clinique d'aide aux formulaires offre un soutien individuel et personnalisé pour remplir différents formulaires :

- Aide de dernier recours
- Démarches auprès du centre local d'emploi
- Régime de rentes du Québec
- Pension de la Sécurité de la vieillesse
- Changement d'adresse
- Soutien aux enfants
- Etc.

Sur rendez-vous seulement.

CLINIQUE D'IMPÔT POUR LES PERSONNES À FAIBLE REVENU

Pour bénéficier de notre service, vous devez répondre aux critères suivants :

Premier critère :

Revenus inférieurs à :

- Personne seule : 25 000 \$
- Couple ou famille monoparentale : 30 000 \$
- Ajout de 2 000 \$ par enfant

Deuxième critère :

Déclaration de revenus simple à compléter.

Les personnes dans les situations suivantes ne sont pas admissibles :

- Travailleur autonome
- Ayant des revenus de location
- Ayant des revenus d'intérêts de plus de 1 000 \$
- Personne en faillite
- Personne décédée durant l'année d'imposition

Si vous êtes admissible au service, nous compléterons vos déclarations provinciale et fédérale. Assurez-vous d'avoir reçu et d'apporter tous les documents nécessaires pour produire votre déclaration de revenus. Les employeurs, les organismes gouvernementaux et les propriétaires sont tenus de vous faire parvenir vos documents au plus tard le 28 février. Pour éviter d'avoir à corriger les déclarations de revenus, nous vous suggérons d'attendre au 1^{er} mars avant de nous apporter vos documents.

Voici une liste des documents pouvant être requis selon votre situation :

- T4 (fédéral) et relevé 1 (provincial)
- T5007 (fédéral) et relevé 5 pour assistance sociale
- Relevé 31 pour les locataires, taxes municipales et scolaires pour les propriétaires
- T4A (OAS) Sécurité de la vieillesse (fédéral)
- T4A (P) - relevé 2 Régie des rentes du Québec
- Autres documents pertinents